

**DECISION N°187-2024 -
BAIL PRECAIRE ET DEROGATOIRE
ATELIER N°1 DES ATELIERS PARTAGES SIS A EPERCIEUX SAINT
PAUL ZA DE BOIS VERT II, AU BENEFICIE LA SOCIETE DENOMMEE
INNOVATION SYSTEMES**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur Le Président,

Vu le projet de bail précaire et dérogatoire tel rapporté en annexe,

Considérant la demande de Monsieur Srecko SAJNOVIC, Président de la société dénommée INNOVATION SYSTEMES, ZA de Bois Vert, 42110 Epercieux Saint Paul quant à la poursuite de la location de l'atelier N°1 des ateliers partagés sis à Epercieux Saint Paul, ZA de Bois Vert II pour une durée déterminée d'octobre à décembre 2024,

Considérant que ledit atelier n°1 est occupé actuellement par la société INNOVATION SYSTEMES,

DECIDE

ARTICLE 1

De mettre à disposition au profit de la Société dénommée INNOVATION SYSTEMES, ZA de Bois Vert, 42110 Epercieux Saint Paul, à compter du 1^{er} octobre 2024 et ce jusqu'au 31 décembre 2024, par bail précaire et dérogatoire, l'atelier n°1 des ateliers partagés sis à Epercieux Saint Paul, ZA de Bois Vert II, pour un montant mensuel HT de 1.050,00 €.

ARTICLE 2

De signer le projet de bail dérogatoire tel ci annexé.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 10/10/2024

Le Président
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20241010-187-2024B-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2024